

# Présentation du programme Ma Maison dans l'Aisne





# Présentation « Ma Maison dans l'Aisne »



Aider à l'accession à la propriété

Acquérir des parcelles

Construire une maison d'habitation avec un prix réduit

Bénéficier d'un accompagnement



# Un poids « économique »

#### Ma Maison dans l'Aisne c'est :



Plus de 204 parcelles aménagées



Plus de 7.500.000 € de travaux de voirie et réseaux divers réalisés.



155 maisons construites dont le coût est compris entre 80 et 140.000 euros



19 millions d'euros au total









# Des accédants modestes



Pour bénéficier du programme, l'accédant doit respecter quelques conditions simples :

- ✓ Être primo-accédant
- ✓ Faire construire pour la première fois
- ✓ Habiter ce logement comme résidence principale
- Respecter les plafonds de revenus du logement social

## Les candidats sont majoritairement :



Des couples avec enfants



Des familles monoparentales



Personne seule



71% des familles font parties du parc social

Grâce aux subventions des collectivités, les financeurs accordent plus facilement les prêts aux accédants.



# Des accédants sécurisés



Pour bénéficier d'une parcelle MMA, la construction doit être réalisée obligatoirement par un pavillonneur qui fournit une garantie de parfait achèvement de la maison en cas de défaillance



Le projet de construction fait l'objet d'un agrément délivré préalablement au dépôt du permis de construire



L'endettement de l'accédant doit obligatoirement être inférieur à 35%



Garantie en cas d'accident de la vie (décès, divorce) ou mutation



Des demandes de revente ont été étudiées et encadrées : En majorité en cas de séparation, rapprochement familial ou de mutation professionnelle



# Qu'est-ce que l'agrément

**Validation** 

 de la qualité de la construction (matériaux, isolation, respect des règlementations)

**Validation** 

 de l'habitabilité de la maison (pièces de vie en rapport avec la composition de la famille, raccordement aux réseaux)

**Examen** 

• du coût de l'opération

Accompagnement

 durant la réalisation de l'opération (à l'écoute en cas de problème, assistance dans les démarches administratives)

Contrôle

 de la conformité des réalisations à la réception des travaux par le propriétaire

#### **UNE CLAUSE ANTI-SPECULATION**

Pacte de préférence de 10 ans inclus dans l'acte de vente du terrain

En cas de revente, le notaire doit solliciter l'office qui :

- by peut exercer un droit de préférence
- autorise la vente sous certaines conditions de prix (pas de spéculation possible) et d'acquéreurs (répondre aux critères « Ma Maison dans l'Aisne »)
- peut demander le remboursement des subventions versées



# Quelques exemples de réalisation



## 5 parcelles « Ma Maison dans l'Aisne » Lotissement La Cascade à Festieux





# 5 parcelles « Ma Maison dans l'Aisne » Lotissement résidence Le Petit Marais à Bourg et Comin





# 6 parcelles « Ma Maison dans l'Aisne » Lotissement Nelson Mandela à Chambry



## 10 parcelles « Ma Maison dans l'Aisne » Lotissement Le Clos Jacob à Courmelles



## 15 parcelles « Ma Maison dans l'Aisne » Lotissement Jean Moulin à Chambry





Ma Maison dans l'Aisne, c'est donner une chance à des personnes modestes d'accéder à un confort dont ils n'auraient rêvé!